



PROCES-VERBAL SOMMAIRE
De la REUNION de CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

en exercice : 23

présents : 23

votants : 23

L'an deux mille quatorze, le 22 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de LISSIEU dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur JEANDIN Yves, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 14 avril 2014.

PRÉSENTS : AUBERGER Dominique, ARRIGONI Gilbert, BALME Dominique, BONIN Luc, BOUCHET David, CANIZARES Marie-José, CELEYRON Isabelle, CLAUCIGH Christophe, COMBE Marie-Christine, COQUAND Sandrine, DUFOURNEL Madeleine, DUMORTIER André, GALAUP Séverine, GOUDET Pierre-Arnaud, GRANGE Jean-Claude, JANVIER Christophe, JEANDIN Yves, LOPEZ Jean-Michel, LUCET Philippe, MEYSELLE Anouk, PREVOST Chantal, RITTER Philippe, TOUSSAINT Françoise.

ABSENTS EXCUSES : -- NEANT --

SECRÉTAIRE ÉLUE : GALAUP Séverine.

DIFFUSION :

Membres du Conseil Municipal

Secrétariat Mairie.



Ordre du Jour :

- 1 Délégations données aux Adjointes et nomination de conseillers municipaux délégués,**
- 2 Fixation de l'indemnité de fonction du Maire, des Adjointes et des conseillers municipaux délégués,**
- 3 Désignation des titulaires et suppléants aux syndicats : Syndicat Départemental Electrification du Rhône, Syndicat Mixte Beaujolais Azergues, Syndicat Mixte des Monts d'Or, Syndicat Intercommunal à Vocation Unique Gendarmerie, Syndicat Rhodanien pour le Câble,**
- 4 Désignation des représentants à la Mission Locale des Monts d'Or, la Commission à l'aide sociale, à l'Ets Public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes Rhône Alpes, délégué défense,**
- 5 Constitution des commissions municipales,**
- 6 Garantie d'emprunt HBVS,**
- 7 Décision modificative n°1 au BP 2014,**
- 8 Attribution de subvention dotations aux écoles,**
- 9 Questions diverses.**

Monsieur le Maire informe le Conseil de la présence de MM. DAUVERGNE, correspondant du Progrès.

Présence d'une personne dans le public, Monsieur le Maire précise qu'il ne pourra intervenir que s'il en fait la demande et si cette demande est accordée, une interruption de séance sera alors demandée à l'assemblée.

1 Installation de la séance.

La séance est ouverte à 20 h 30 et Monsieur le Maire évoque au Conseil Municipal la « gouvernance » qui sera mise en place pour la gestion et le développement de Lissieu. Les délégations vont être précisées, les représentants élus dans différentes instances seront désignés et les commissions vont être constituées.

Grâce au savoir-faire de ces commissions, la mise en œuvre des projets du mandat va pouvoir commencer. Celles-ci prépareront des propositions à partir desquelles les décisions seront prises.

Par ailleurs, il précise que les convocations des séances du Conseil Municipal seront adressées à tous les membres par mail avec un accusé de réception/lecture et affichées en Mairie et sur les panneaux municipaux dédiés la semaine précédente la séance.

Enfin, toutes questions ou points à inscrire à l'ordre du jour devra être demandée préalablement par mail au Maire qui décidera de son inscription.

2 Délégations données aux Adjointes et nomination de conseillers municipaux délégués,

Suite à l'installation du Conseil Municipal et la désignation de la liste des adjoints au Maire le 29 mars dernier, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a procédé à la désignation des délégations données aux adjoints ainsi qu'aux conseillers municipaux délégués :

- Monsieur Christophe JANVIER, 1^{er} Adjoint délégué au développement économique et commercial, au développement du numérique, communication et information, affaires culturelles
- Madame Madeleine DUFOURNEL, 2^{ème} adjointe déléguée aux relations avec les habitants, à la vie quotidienne, aux seniors, aux fêtes et cérémonies
- Monsieur Pierre-Arnaud GOUDET, 3^{ème} adjoint délégué à l'urbanisme, aux bâtiments-voirie-réseaux, à l'assainissement, à l'accessibilité, au cimetière
- Madame Sandrine COQUAND, 4^{ème} adjointe déléguée aux affaires scolaires, la jeunesse et sport, aux associations
- Monsieur Philippe RITTER, délégué auprès du maire pour l'intercommunalité, l'identité communale, le patrimoine et l'environnement, les déplacements et la téléphonie mobile
- Monsieur David BOUCHET, délégué auprès du maire aux finances, budget et contrôle de gestion
- Monsieur Christophe CLAUCIGH, délégué auprès du maire pour la culture et programmation culturelle du Lissiac
- Madame Marie-Christine COMBE, déléguée auprès de la 4^{ème} adjointe pour les relations avec les associations, la programmation et la gestion des salles communales

3 Fixation de l'indemnité de fonction du Maire, des Adjointes et des conseillers municipaux délégués,

Monsieur Le Maire expose au Conseil que les indemnités de fonctions du maire et des adjoints sont fixées en référence à l'indice brut mensuel terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale IB1015 conformément aux dispositions des articles L. 2123-17 et suivants et R. 5211-12 du code général des collectivités territoriales.

Le calcul des indemnités étant déterminé par rapport à une enveloppe budgétaire globalisée tenant compte du nombre maximal de 6 adjoints pour un conseil municipal composé de 23 membres, considérant qu'il a été procédé à l'élection d'une liste de 4 adjoints, et qu'il a été décidé de désigner 4 conseillers municipaux délégués, le Maire propose de fixer les indemnités de fonction du Maire, des Adjointes, et des conseillers municipaux de la manière suivante :

- Indemnité du Maire : taux maximal de 43 % de l'indice 1015,
- Indemnité des adjoints : enveloppe budgétaire calculée sur la base de 6 adjoints au taux maximal de 16,5 % de l'indice 1015, soit une enveloppe mensuelle globale de 3763,44 € qui sera répartie à hauteur de 66,5 % pour les indemnités attribuées aux 4 adjoints,
- Indemnité des conseillers municipaux délégués : reliquat de l'enveloppe mensuelle globale, soit 33,5 %, réparti pour les 4 conseillers délégués

Invité à se prononcer, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal par 20 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions, décide de fixer au taux maximal l'indemnité de fonction du Maire à compter du 29 mars 2014, et de répartir l'enveloppe budgétaire allouée à hauteur de 66,5 % aux Adjoints qui percevront leurs indemnités de fonction à compter du 29 mars 2014 et à hauteur de 33,5 % aux Conseillers municipaux délégués qui percevront leurs indemnités de fonction à compter du 22 avril 2014.

4 Désignation des titulaires et suppléants aux syndicats : Syndicat Départemental Electrification du Rhône, Syndicat Mixte Beaujolais Azergues, Syndicat Mixte des Monts d'Or, Syndicat Intercommunal à Vocation Unique Gendarmerie, Syndicat Rhodanien pour le Câble,

Monsieur Le Maire expose au Conseil que suite au renouvellement général du Conseil Municipal, il convient de désigner les différents délégués titulaires et suppléants pour représenter la Commune de Lissieu au sein des syndicats auxquels adhère la Commune, à savoir les propositions suivantes :

- ***Syndicat Mixte Beaujolais Azergues***
Titulaires : Christophe JANVIER,
Philippe RITTER,
Suppléants : Luc BONIN,
Jean Claude GRANGE,
- ***Syndicat intercommunal à vocation unique pour la gendarmerie***
Titulaires : Christophe CLAUCIGH,
Pierre-Arnaud GOUDET,
Suppléants : Dominique AUBERGER,
Chantal PREVOST,
- ***Syndicat départemental d'électrification du Rhône***
Titulaire : Pierre-Arnaud GOUDET,
Suppléant : David BOUCHET,
- ***Syndicat Mixte des Monts d'Or***
Titulaires : Jean Claude GRANGE,
Isabelle CELEYRON,
Suppléants : Séverine GALAUP,
Dominique BALME,
- ***Syndicat rhodanien pour le développement du câble (NUMERICABLE)***
Titulaire : Christophe JANVIER,
Suppléant : Philippe RITTER,

Invité à se prononcer, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal par 22 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention, décide de désigner comme précédemment énoncés les délégués titulaires et suppléants représentants de la Commune aux différentes structures syndicales auxquelles adhère la Commune

5 Désignation des représentants à la Mission Locale des Monts d'Or, la Commission à l'aide sociale, à l'Ets Public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes Rhône Alpes, délégué défense,

Monsieur Le Maire expose au Conseil que suite au renouvellement général du Conseil Municipal, il convient de procéder à la désignation de conseillers communaux pour représenter la Commune de Lissieu auprès des institutions et administrations décentralisées, à savoir les propositions suivantes :

- ***Mission Locale des Monts d'Or***
Représentant : Christophe JANVIER.
- ***Commission d'admission à l'aide sociale (auprès du Département)***
Représentant de fait : Yves JEANDIN,

Suppléant en cas d'empêchement : Madeleine DUFOURNEL.

- ***Etablissement Public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (auprès de la Région)***
Représentant de fait : Yves JEANDIN.
- ***Délégué défense (auprès du Ministère de la Défense)***
Représentant : Philippe RITTER.

Invité à se prononcer, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal par 19 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions, décide de désigner comme précédemment énoncés les conseillers municipaux représentants de la Commune aux différentes institutions et administrations décentralisées

6 Constitution des commissions municipales,

Monsieur le Maire expose que suite au renouvellement général du Conseil Municipal, il y a lieu de former les différentes Commissions Communales et d'approuver leurs compositions suivantes :

- ***CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE***
Président : Yves JEANDIN
Madeleine DUFOURNEL (membre du Conseil)
Françoise TOUSSAINT (membre du Conseil)
Jean Michel LOPEZ (membre du Conseil)
Séverine GALAUP (membre du Conseil)
Michèle BARRE (représentant FDARR)
Janine BOUVIER (représentant ADMR)
Monique MATHIEU (représentant l'Association des Familles)
Véronique BERNARDIN (non élue)
- ***COMMISSION D'APPEL D'OFFRE***
Président : Yves JEANDIN
Titulaires : Madeleine DUFOURNEL,
Pierre Arnaud GOUDET,
André DUMORTIER,
Suppléants : Sandrine COQUAND,
Chantal PREVOST,
Christophe JANVIER,
- ***COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC***
Président : Yves JEANDIN
Titulaires : Christophe JANVIER,
Madeleine DUFOURNEL,
Philippe LUCET,
Suppléants : Pierre Arnaud GOUDET,
Marie Christine COMBE,
Christophe CLAUCIGH,
- ***COMMISSION FINANCES***
Président : Yves JEANDIN
Membres : ensemble des membres du Conseil Municipal,
- ***COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE***
Président : Christophe JANVIER
Membres : David BOUCHET,
André DUMORTIER,
Françoise TOUSSAINT,
Jean Claude GRANGE,
Jean Michel LOPEZ,
Dominique AUBERGER,
Philippe LUCET,
Marie José CANIZARES,
Christophe CLAUCIGH,

Alain BLAIS (non élu),

➤ **COMMISSION AFFAIRES SOCIALES**

Président : Madeleine DUFOURNEL

Membres : Sandrine COQUAND,
Marie José CANIZARES,
Anouk MESSEYLLE,
Marie Christine COMBE,
Dominique AUBERGER,
Isabelle CELEYRON,
Monique MATHIEU (non élue)

➤ **COMMISSION AMENAGEMENT & ENVIRONNEMENT**

Président : Pierre Arnaud GOUDET

Membres : Jean Claude GRANGE,
Philippe RITTER,
Luc BONIN,
André DUMORTIER,
Dominique AUBERGER,
Dominique BALME,
Chantal PREVOST,
Gilbert ARRIGONI,
Séverine GALAUP,
Alain BLAIS (non élu),

➤ **COMMISSION JEUNESSE & SPORTS**

Président : Sandrine COQUAND

Membres : André DUMORTIER,
Marie José CANIZARES,
Jean Michel LOPEZ,
Anouk MEYSSELLE,
Marie Christine COMBE,
Isabelle CELEYRON,
Juliette GOUDARD (non élue)

➤ **COMMISSION CULTURE**

Président : Christophe CLAUCIGH

Membres : Luc BONIN,
Jean Claude GRANGE,
Marie José CANIZARES,
Anouk MEYSSELLE,
Philippe LUCET,
Marie Christine COMBE,
Sandrine COQUAND,
Pascal BRETTE (non élu),
Andrée WEINGERTNER (non élue),
Solange PERRET (non élue),
Sylvain COHENDET (non élu)

Invité à se prononcer, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité de la formation des commissions municipales pour la durée du mandat électoral comme précédemment proposées.

7 Garantie d'emprunt HBVS,

Monsieur Le Maire informe le Conseil que par délibération du Conseil Municipal du 29 mars 2014 et conformément aux dispositions des articles L. 2122-22 et suivants du code général des collectivités territoriales le Maire reçoit pour toute la durée de son mandat diverses délégations données par le Conseil Municipal.

Toutefois, dans le cadre de travaux d'amélioration de la résidence HBVS pour laquelle la Commune s'était portée garante pour les emprunts souscrits par le bailleur social lors de la construction, il convient d'accorder sa garantie d'emprunt conformément aux dispositions suivantes :

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Commune de **LISSIEU** accorde sa garantie à hauteur de 100 %, soit un montant de **7 000.00 €** pour le remboursement des emprunts souscrits par **HABITAT BEAUJOLAIS VAL DE SAONE** auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt **PAM REHABILITATION** est destiné à financer des travaux d'amélioration sur la **Résidence Les Acacias, située 90 rue Nationale 6 sur la commune de LISSIEU.**

Article 2 : Les caractéristiques du prêt PAM REHABILITATION sont les suivantes :

| | |
|-----------------------------------|---|
| Montant du prêt : | 7 000.00 |
| Durée totale du prêt : | 25 ans |
| Périodicités des échéances : | annuelle |
| Taux d'intérêt actuariel annuel : | Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb |
| Taux annuel de progressivité : | 0 % |

Article 3 : La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par **HABITAT B.V.S.**, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à **HABITAT B.V.S.** pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 : Le Conseil autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

Invité à se prononcer, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'accorder sa garantie d'emprunt à la société **HBVS**, bailleur social, à hauteur de 7000 € pour les travaux d'amélioration de la résidence **Les Acacias, située 90 route Nationale à Lissieu**

8 Décision modificative n°1 au BP 2014,

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil que la répartition des crédits budgétaires tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement a été adoptée par délibération du 17 mars 2014, avec notamment la création des opérations au BP 2014

Toutefois, il convient d'effectuer les inscriptions et ouvertures de crédits budgétaires suivants :

- Augmentation de 3 000 € de crédits budgétaires à l'article 2188 Opération n°66 « Chauffage des bâtiments communaux » par prélèvements aux crédits disponibles à l'opération n°70 « immobilisations et travaux divers ».
- Augmentation de 5 660 € de crédits budgétaires à l'article 2115 Opération n°65 « Acquisition Blancard » par prélèvement aux crédits disponibles à l'opération « immobilisations et travaux divers ».
- Création d'une nouvelle opération n°76 « Informatique mairie » avec affectation de crédits budgétaires pour 6 500 € par prélèvements aux crédits disponibles à l'opération « immobilisations et travaux divers ».
- Création d'une nouvelle opération n°77 « Acquisitions foncières » avec affectation de crédits budgétaires pour 5 000 € par prélèvements aux crédits disponibles à l'opération « immobilisations et travaux divers ».
- Création d'une nouvelle opération n°78 « Achat matériel écoles » avec affectation de crédits budgétaires pour 3 200 € par prélèvements aux crédits disponibles à l'opération « immobilisations et travaux divers ».
- Création d'une nouvelle opération n°79 « Stores école Bois Dieu » avec affectation de crédits budgétaires pour 4 700 € par prélèvements aux crédits disponibles à l'opération « immobilisations et travaux divers ».

Invité à se prononcer, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les modifications budgétaires en section d'investissement telles que présentées et autorise le Maire à procéder aux régularisations nécessaires par décision modificative n°1 au Budget Primitif 2014

9 Attribution de subvention dotations aux écoles,

Monsieur Le Maire expose au Conseil que par délibération du Conseil du 17 mars 2014, il a été procédé à l'inscription des crédits budgétaires globalisés, ceux-ci étant répartis en fonction des demandes des bénéficiaires compte tenu des pièces justificatives nécessaires à l'instruction de leurs demandes.

Il propose de répartir les crédits budgétaires votés à l'exercice 2014 pour les OCCE des écoles de Lissieu, à savoir la somme de 1 106 € à l'Association de parents d'Elèves de Montvallon, de 948 € à l'OCCE de l'école primaire de Bois Dieu,

Il précise également que la dotation au budget de fonctionnement au groupe scolaire de Montvallon est de 7 175 € pour 7 classes et 175 élèves et 175 € pour le BCD, et au groupe scolaire de Bois Dieu de 6 150 € pour 6 classes et 150 élèves et 150 € pour le BCD.

Invité à se prononcer, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser les dotations aux associations de parents des écoles de Lissieu comme précédemment indiqué, et de prélever ce montant sur les crédits globalisés votés à l'exercice 2014

10 Questions diverses.

Christophe CLAUCIGH

Tarif des conférences Connaissance du Monde

Monsieur Christophe CLAUCIGH, conseiller municipal délégué, informe le Conseil que dans le cadre de la programmation culturelle organisée par la municipalité pour la saison 2014-2015, il convient d'acter les tarifs du cycle des conférences Connaissance du Monde de la manière suivante :

| Dates | Titres | Conférenciers |
|------------|---|-------------------|
| 08/10/2014 | Londres, capitale de l'empire | Vincent Halleux |
| 19/11/2014 | Australia, sur les pistes du rêve | Jean Charbonneau |
| 07/01/2015 | Québec II, sur la route du Grand Nord | André Maurice |
| 04/03/2015 | Istanbul, faits et reflats | Olivier Berthelot |
| 25/03/2015 | Compostelle, sur les chemins de Saint-Jacques | Eric Fontaneilles |

- Plein tarif : 8€
- Tarif réduit (étudiant, jeune de moins de 18 ans, demandeurs d'emploi) : 5 €
- Invitations (presse, places offertes) : gratuité

Invité à se prononcer, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les tarifs du cycle des conférences Connaissance du Monde comme précédemment énoncés pour la saison 2014-2015

Yves JEANDIN

Commission Communale des Impôts Directs

Monsieur le maire expose que la Commission Communale des Impôts Directs doit être constituée pour une durée de 6 ans dans les deux mois suivant l'élection du nouveau conseil municipal, conformément aux dispositions de l'article 1650 du Code Général des Impôts.

Celle-ci est constituée du Maire, qui en assure la Présidence et de 8 commissaires titulaires et de 8 suppléants nommés par le Directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables de la Commune (16 titulaires et 16 suppléants proposés) dressée par le Conseil Municipal.

Il est proposé les contribuables suivants :

Titulaires : Bernard BERTHIER
Luc BONIN

Suppléants : Marc ANDRIVON
Francis BARRE

Frédéric BOUCHET
Daniel BOULAY
Louis CHARVERIAT
Gérard DAMAS
Thierry DECRENISSE
Madeleine DUFOURNEL
Pierre-Arnaud GOUDET
Jean-Claude GRANGE
Jean-Pierre JACQUEMOT
Jean-Claude MILLION
Madeleine PROTON
Catherine RUBY
Robert RUSTANT
Jean Louis SCHUK

Laurent BOULAY
Janine BOUVIER
Marc DOMANGE
Dominique DRILLIEN
Claude FARJA
Guy FAURE
Paul GONIN
Romain GRANGE
Marie-Noëlle GRILLET
Bernadette GRISARD
Patrick MATHIEU
René OGIER
José PEINADO
François THEVENET

Invité à se prononcer, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité de proposer la liste ci-dessus à Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques pour la composition de la CCID

Yves JEANDIN

Réforme des rythmes scolaires

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des travaux engagés par le Comité de Pilotage (COPIL) en charge de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires.

Considérant que nous ne sommes pas à ce jour en mesure de mettre en place dans de bonnes conditions la réforme sur les rythmes scolaires,

Considérant que nos travaux réalisés au sein du COPIL sur l'organisation des ateliers sont en cours, mais ne nous permettent pas d'établir pour le délai imposé par les services de l'Inspection académique du Rhône, soit le 15 mai prochain, un plan de financement, permettant aux familles et aux contribuables lissillois de connaître le coût financier à supporter par chacun,

Considérant que la municipalité souhaite proposer aux enfants des ateliers de qualité qui seront réalisés dans des conditions optimales tant dans l'organisation, que dans la sécurité, le Maire et l'ensemble des élus du Conseil Municipal ont décidé à l'unanimité de reporter l'application du décret sur les rythmes scolaires pour la rentrée 2015.

Pendant ce délai supplémentaire, les travaux du COPIL se poursuivront en tenant compte des informations que le nouveau Ministre de l'Education Nationale ne manquera pas de nous exposer dans les semaines à venir.

Des formations seront programmées pour le personnel communal qui a accepté de prendre en charge un atelier.

Nous espérons que notre décision de report de l'application de la réforme rassurera les familles. Il est important de comprendre que nous souhaitons faire de cette réforme un atout pour nos enfants, et la précipitation ne permet pas de répondre aux objectifs de qualité qui animent le COPIL.

La municipalité réalisera une Brève spéciale diffusée d'ici fin mai 2014.

Invité à se prononcer, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité décide de reporter la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires à compter de la rentrée de septembre 2015 et autorise le Maire à notifier cette décision au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale

11 Tour de table,

Christophe JANVIER

Communication

Monsieur le 1^{er} adjoint précise qu'un groupe de travail composé d'élus (Yves JEANDIN, Christophe JANVIER, Christophe CLAUCIGH, Dominique BALME, Philippe RITTER) et d'agents (Paméla GALFO et Jean Louis CZARNECKI) se réunira prochainement pour travailler sur la refonte du site Internet et les supports de communication (Brèves et Bulletins)

Philippe RITTER

Transports/Déplacements

Monsieur le conseiller municipal délégué présente au Conseil le projet de liaison de l'A89 depuis la RD 596 en amont de Lozanne, dossier qui a été soumis à enquête publique fin 2013.

La livraison des ouvrages est prévue pour fin 2016-début 2017

Madeleine DUFOURNEL

Commerce

La semaine du Commerce s'est déroulée du 1^{er} au 10 avril 2014 en partenariat avec la CCI de Lyon

La fête des voisins aura lieu le 23 mai. À cette occasion des kits, (tee-shirt, gobelet, verres et affiches de toutes grandeurs) sont à disposition des associations de quartiers intéressées à la Mairie.

Les éclaireurs et éclaireuses de France proposent des places pour une semaine à VALLOIRE du 24 au 31 juillet 2014, ce séjour est destiné en priorité aux enfants qui ne partent pas.

Christophe CLAUCIGH

Culture

Réunion de la commission culture le 28 avril 2014 à 18 heures 30 pour approuver la programmation culturelle pour 2014-2015 et les tarifs des spectacles.

Yves JEANDIN

Organisation des élections européennes

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le scrutin des Européennes aura lieu le dimanche 25 mai 2014, la tenue des bureaux de vote aura lieu de 8 heures à 18 heures (sauf décision du Préfet).

Le vote se déroulera au Lissiac, les 2 bureaux de vote seront mis en place par les services techniques

Il est demandé aux membres du Conseil de s'inscrire auprès du secrétariat Mairie pour tenir un créneau de permanence de 2 heures et d'assister au dépouillement.

Les membres doivent informer Charline JAILLET au secrétariat Mairie (urbanisme@lissieu.fr)

Dates à retenir :

- Exposition de peinture du 17/5/14 au 18/5/14 de 10h30 à 12h30 et de 14h à 19h, à la chapelle de Bois Dieu
- Marché des créateurs le 18/5/14 de 10h à 18h, au Club house de Bois Dieu
- **Elections européennes le 25/5/14 de 8 heures à 18 heures au Lissiac,**
- Double séance de cinéma le **31/5/14** au Lissiac à partir de 18 heures,

Date des prochaines séances du Conseil Municipal

- Lundi **19 mai 2014** à 20 heures 30, *
- Lundi **16 juin 2014** à 20 heures 30, *
- Lundi **21 juillet 2014 à 18 heures 30,** *
- Lundi **15 septembre 2014** à 20 heures 30, *
- Lundi **20 octobre 2014** à 20 heures 30 *
- Lundi **17 novembre 2014** à 20 heures 30, *
- Lundi **15 décembre 2014** à 20 heures 30 *

* **planning susceptible d'être modifié en raison des Commissions au Grand Lyon**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15